

**« Les Amis de Max Marchand,
de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons »**
Assemblée générale du 12 mars 2011
Troyes

Centres sociaux en Métropole et Centres sociaux en Algérie : deux histoires distinctes ou croisées ?

Conférence de Jacques Eloy
Vice-président de Mémoires Vives-Centres Sociaux

Pour identifier quelle a pu être la parenté entre les centres sociaux en Métropole et les centres sociaux en Algérie, il convient d'examiner successivement trois possibilités : l'existence d'une filiation directe, l'établissement de relations entre les deux réseaux et la référence à des principes semblables. L'analyse proposée ici reste exploratoire puisque la formulation de l'interrogation est paradoxalement toute récente et qu'elle mériterait une investigation plus approfondie, ceci d'autant plus qu'elle met en rapport une histoire plus que centenaire et toujours en cours en Métropole et une histoire brève et tragiquement close en Algérie (1955-1962).

1. Les hypothèses d'une filiation

Des centres sociaux existent en France, en Europe, en Amérique du Nord bien avant la création de centres sociaux en Algérie. Leur création remonte à la fin du XIXe siècle. Le premier, dénommé « Toynbee Hall », est né dans la banlieue de Londres en 1884. En France, la première réalisation date de 1896 à Paris dans le 11e arrondissement et a pour appellation « L'Oeuvre sociale de Popincourt ». Dès 1922, se constitue une Fédération des centres sociaux de France, animée par une grande figure de l'histoire des centres sociaux : Marie-Jeanne Bassot, la fondatrice de la Résidence sociale de Levallois-Perret dont les débuts remontent à 1908.

Le Service des Centres sociaux en Algérie, quant à lui, est institué le 27 octobre 1955 par un arrêté de Jacques Soustelle, Gouverneur général de l'Algérie, à partir de préconisations élaborées par Germaine Tillion. Pour notre propos, il convient de s'aviser que ce Service a une préhistoire. Il a été précédé, à partir de 1950, par la création de deux centres sociaux privés dans les bidonvilles d'Hussein-Dey, à Boubsila et à Bel-Air. Ces deux centres ont inspiré le projet établi par Germaine Tillion.

Dès lors, la question est de savoir de quelle manière se sont constitués ces deux centres sociaux pionniers. Sont-ils des antennes de centres sociaux de la Métropole ? Reprennent-ils

des principes d'action des centres sociaux métropolitains ? Ou seraient-ils des créations autonomes ? Voilà trois hypothèses à explorer.

La première hypothèse, celle d'une implantation volontaire en Algérie émanant de centres sociaux métropolitains ou à l'initiative de la Fédération des centres sociaux, ne semble pas pouvoir être confirmée que ce soit pour les centres d'Hussein-Dey ou pour d'autres en Algérie. Pourtant, le phénomène de duplication a bien existé pour nombre de mouvements, que ce soit le scoutisme, les Céméa, les auberges de jeunesse, les oeuvres laïques, les secrétariats sociaux, la JEC, Vie nouvelle, le service civil international (S.C.I.). Il est même établi que la plupart de ces mouvements s'impliquent à Hussein-Dey. Ainsi, au bidonville de Bouboula, des Scouts de France contribuent à l'aménagement des rues du bidonville, les Eclaireurs de France réalisent le montage d'un baraquement qui abritera l'école des filles dans laquelle l'enseignement sera assuré par des jeunes filles du S.C.I. Quant à la F.O.L., elle vient réaliser des projections de cinéma. A Bel-Air, ce sont des militants de Vie nouvelle qui participent, entre autres, à la constitution et aux activités de l'Association des travailleurs sociaux d'Hussein-Dey.

La seconde hypothèse est davantage plausible : les fondatrices de ces centres sociaux se seraient inspirées de principes à l'oeuvre dans des centres sociaux de la métropole. Quelques indices peuvent alimenter cette hypothèse.

Marie-Renée Chéné, la grande initiatrice de l'action sanitaire, éducative et sociale qui s'est développée progressivement à Bouboula à partir de 1950, est une assistante sociale née et formée en France et ayant été cadre pédagogique à l'Ecole Normale Sociale (ENS) de Paris, puis directrice-adjointe à l'Ecole normale sociale d'Angers. Il se peut qu'elle ait pu, durant cette période qui précède sa venue en Algérie, être en relation avec des responsables de centres sociaux métropolitains.

Plus solides sont les informations qui concernent les deux pionnières des actions développées au bidonville de Bel-Air : Emma Serra et Simone Galice. Toutes deux, selon un témoignage de Jean Scotto alors curé d'Hussein-Dey, devenu plus tard évêque de Constantine, sont venues le voir en 1953 pour lui demander de les aider à débiter une action au bidonville de Bel-Air s'inspirant des manières d'être et de faire qu'elles avaient pu observer en 1948 dans une structure sociale en région lyonnaise dans le quartier de la Demi-Lune. Une autre source indique que Simone Galice fait ses études d'assistante sociale à Alger, qu'elle les prolonge en 1948 par un stage dans une « résidence sociale » en région lyonnaise et, qu'à son retour, elle envisage de créer, avec d'autres collègues, une structure médico-sociale adaptée au milieu algérien. Or, à l'investigation, il semble que cette « résidence sociale » lyonnaise pourrait être la structure créée en 1944 sous le nom de « Foyer familial et social de la Demi Lune », structure qui sera reconnue comme centre social par la Fédération des centres sociaux de France en 1947 et souvent montrée en exemple.

Ces éléments d'information demandent encore à être consolidés et ne permettent pas de nous dispenser d'examiner la dernière hypothèse.

La troisième hypothèse est donc celle de l'émergence autonome des deux pôles d'actions sanitaires, culturelles et sociales dans les bidonvilles d'Hussein Dey, portés par des acteurs locaux et qualifiés ultérieurement de centres sociaux. Face à des misères semblables et en

référence à des valeurs humaines qualifiables d'universelles, des initiatives homologues en Métropole et en Algérie pourraient s'inventer. Si c'est bien le cas, les discours référentiels des actions entreprises devraient être ressemblants. Nous examinerons ces possibles homologies dans notre troisième partie.

2. L'établissement de relations entre les centres sociaux métropolitains et les centres sociaux d'Algérie

Si la contribution des centres sociaux de la Métropole à la création des centres sociaux en Algérie demeure de l'ordre de l'hypothèse, par contre, il est attesté, qu'une fois créés, les centres sociaux algériens ne sont pas restés ignorés de leurs homologues métropolitains et réciproquement. Des relations d'informations puis de coopérations se sont établies, plus d'ailleurs à la faveur de contacts interpersonnels que de rapports inter-institutionnels. En particulier, le rôle de Madeleine Gaugué semble avoir été déterminant.

Madeleine Gaugué est à la tête de l'ensemble des établissements de la Résidence sociale de Levallois-Perret, depuis le décès de Marie-Jeanne Bassot en 1935. Très tôt, elle identifie les problématiques des populations Nord-Africaines immigrées en région parisienne et notamment à Saint-Denis. Ainsi en 1957, elle fait un exposé lors d'une des sessions de perfectionnement de l'Ecole nationale de la Santé publique dans lequel elle traite de la question de l'adaptation de la femme musulmane en métropole et indique les initiatives qu'elle a prise à cet égard au centre social de Saint-Denis dès 1950. L'on sait aussi qu'elle se rend en Algérie, très probablement en 1955, et qu'elle y voyage avec Germaine Tillion. A cette occasion, elle rend visite aux centres sociaux privés d'Hussein-Dey et informe de leur existence Juliette Mazé, la secrétaire générale de la Fédération des centres sociaux de France. Dès lors, celle-ci publiera dans le bulletin fédéral plusieurs notes d'information sur ces deux centres sociaux puis sur la création et les caractéristiques du Service des centres sociaux en Algérie. Les deux centres sociaux de Bouboula et de Bel-Air adhéreront à la Fédération des centres sociaux de France en 1956.

De son côté, Charles Aguesse, directeur du Service des centres sociaux en Algérie se rend, avec six de ses assistant(es) à la VIIe Conférence internationale des Settlements (centres sociaux) à Berlin, fin juillet-début août 1956. Ce congrès a pour thème : « L'essor et le développement des activités sociales au service du Voisinage ». Marie-René Chéné, Emma Serra font partie de cette délégation. Madeleine Gaugué, présente aussi à Berlin au titre de la Fédération des centres sociaux de France, fait la connaissance de Charles Aguesse et ils sympathisent. Selon Nelly Forget, ils ont même entrepris ensemble une escapade interdite à Berlin Est. Ces contacts ne seront pas sans lendemains.

Ainsi, la brochure de présentation du Service des centres sociaux en Algérie, publiée très probablement début 1958 par la Direction générale de l'Education nationale en Algérie, fait explicitement référence à cette conférence de Berlin indiquant par là que les choix adoptés par ce Service ne sont pas isolés.

On relève aussi qu'une coopération s'établit en matière de formation entre la Résidence sociale de Levallois-Perret et le Service des centres sociaux en Algérie. A la demande de ce service, Madeleine Gaugué accepte volontiers qu'une session de perfectionnement des moniteurs et monitrices destinés à prendre des responsabilités dans les centres sociaux algériens ait lieu en Métropole à la Résidence sociale. Elle y dispose d'un peu d'espace depuis la fermeture récente de l'Ecole d'action sociale qui fonctionnait dans ses murs. C'est aussi, pour elle, une opportunité financière puisque les coûts de séjour et de formation sont couverts de manière avantageuse par l'Education nationale.

C'est ainsi qu'une trentaine de jeunes nord-africains sont accueillis à Levallois de septembre 1957 à mai 1958. Les filles sont logées à la Résidence sociale, les garçons dans des foyers des alentours. Ils sont encadrés par des dirigeants du Service des centres sociaux en Algérie dont Nelly Forget. Ils reçoivent des cours de qualité assurés, par exemple, par Paul-Henry Chombart de Lauwe, Maurice Balandier ou encore Charles Blondel. Les stages pratiques sont réalisés dans diverses structures sociales dont les centres sociaux. Madeleine Gaugué présente cette session de formation de la manière suivante aux participants de l'Assemblée générale de la Résidence sociale le 12 décembre 1958 :

« En septembre 1957, nous ne savions ce que nous ferions de nos locaux [ceux de l'Ecole d'Action sociale], quand une proposition nous fut faite, et nous l'avons acceptée avec joie. Il s'agissait d'accueillir, pendant quelques mois, un stage pédagogique destiné à de jeunes musulmans et musulmanes, envoyés par les centres sociaux d'Algérie. Cette session devait compléter leur formation et les rendre capables de devenir des responsables dans ces centres sociaux dont on parle beaucoup actuellement, et qui sont si nécessaire en Afrique du Nord. Ce stage pédagogique, organisé sous le patronage de l'Académie de Paris, de la Recherche scientifique, de Mademoiselle Germaine Tillion qui fut la fondatrice des Centres sociaux d'Algérie, permit à la Résidence, une fois de plus, de s'adapter aux tâches nouvelles qui s'offraient à elle. En mai dernier, cette session se terminait. Elle nous avait permis d'aider un peu la France dans la mission qu'elle veut assumer : la formation des futures élites de l'Algérie. Elle nous avait permis encore de mieux connaître ces jeunes musulmans et de leur apporter l'assurance de notre amitié et de notre compréhension ».

Enfin, il est intéressant de relever que la Fédération des centres sociaux de France envisage d'établir des relations plus structurelles avec le Service des centres sociaux en Algérie. Sa présidente, Mme Margot-Noblemaire propose, lors du conseil d'administration fédéral du 9 janvier 1959, que plusieurs « personnalités Nord-Africaines » puissent devenir administrateurs de la Fédération. Cette proposition n'est cependant pas retenue car il est estimé que la Fédération aurait peu d'influence sur les centres sociaux en Algérie, ceux-ci étant, est-il dit, « administrés par le Gouvernement général ».

3. La similitude des principes

Qu'avaient donc ces centres sociaux algériens pour être reconnus par la Fédération des centres sociaux de France ? Sans doute avaient-ils nombre de points communs avec l'idée de centre social développée en Métropole depuis la fin du XIXe siècle et soutenue activement par cette fédération. Pour le vérifier, examinons ce que les uns et les autres disent de trois principes

partagés et jugés essentiels au projet centre social : la sédentarisation des intervenants dans une collectivité ; l'action globale ; la participation des populations concernées.

Quelques citations suffisent pour rendre perceptible une forte convergence des discours. Elles sont toutes extraites de deux documents ayant valeur de référence pour les praticiens des deux réseaux. Le premier est rédigé en 1927 par Marie-Jeanne Bassot et Marie Diémer et a pour titre « Les centres sociaux ». Le second est une brochure intitulée « Le service des centres sociaux en Algérie », publiée par la Direction générale de l'Education nationale en Algérie fin 1957 ou début 1958. Ces deux textes ont d'ailleurs été reproduits dans un hors-série de la revue de la Fédération des centres sociaux de France en 1992, à l'initiative de Robert Durand, comme contribution à la connaissance de l'histoire des centres sociaux.

Le choix de la sédentarisation

Vous savez que Jacques Soustelle, nommé Gouverneur général en janvier 1955, fort de son expérience des actions d'éducation de base au Mexique, préconise pour l'Algérie de constituer des missions culturelles itinérantes destinées à assurer la promotion des collectivités algériennes. Germaine Tillion ne le suit pas sur ce point. Elle pense au contraire que l'action doit être localisée de manière durable. Ses connaissances ethnologiques, les enquêtes qu'elle mène sur les actions existantes en Algérie en 1955, dont celles entreprises dans les bidonvilles d'Hussein-Dey, l'incitent à préconiser la constitution d'équipes sédentaires attachées à des structures modestes qu'elle propose d'appeler « centres sociaux ». L'enjeu est de faire en sorte que cette structure soit acceptée et considérée comme ressource par la collectivité où elle est implantée. De cette manière, l'action pourra simultanément concerner les individus et la collectivité en évitant de séparer l'individu de son milieu d'appartenance. Elle estime que les progrès des individus ne peuvent se consolider que si les communautés dans lesquelles ils vivent progressent aussi.

Telle est aussi la caractéristique des centres sociaux de la Métropole. Pour leurs fondatrices, et en particulier pour Marie-Jeanne Bassot, il s'agit de rompre avec les pratiques usuelles de la charité ou de la philanthropie qui consistent, soit à demander à des individus de venir chercher de l'aide dans des lieux centralisés, soit à venir vers eux de manière occasionnelle en visitant son pauvre. L'idée première des « settlements », c'est à dire des centres sociaux, est de s'implanter dans un quartier populaire et d'y résider. C'est de cette manière que des relations confiantes et des coopérations pourront s'établir, qu'une démarche éducative pourra être entreprise à la demande et avec le concours des « voisins ».

Nous retrouvons ces idées exprimées dans l'un et l'autre document mentionnés plus haut, en des termes très convergents :

« L'éducation de base prend une collectivité, une communauté pour cadre de son action.... L'éducation de base n'a donc point à saisir les hommes individuellement, à en promouvoir quelques-uns qui se trouvent ensuite en position de déséquilibre en face de leur communauté » (Service des Centres sociaux en Algérie)

« Le centre social ne voit pas l'individu comme un cas isolé. Il le place dans son milieu.... Il n'a pas pour but le centre lui-même. Il a pour but le progrès dans la localité » (M.J. Bassot).

La nécessité d'une action globale

S'il est erroné de considérer les personnes sans prendre en compte leur collectivité d'appartenance, il est tout aussi improductif de séparer les domaines d'action car les divers aspects de l'existence sont en interactions constantes. Ce principe de la nécessité d'une action globale est affirmé aussi bien pour les centres sociaux en Algérie qu'en Métropole et se répercute sur leur organisation et leurs actions. La spécialité des centres sociaux, c'est d'être des généralistes.

« L'éducation de base a pour champ d'action l'ensemble des activités humaines... On sent trop que tous les problèmes sont liés, qu'ils se rejoignent et s'imbriquent dans l'homme et dans la collectivité et que c'est un déplorable gaspillage des efforts et des ressources que de vouloir résoudre l'un sans les autres, par exemple que d'assurer la santé de l'individu sans l'éducation du milieu qui la maintiendra... Cette nécessité d'une action globale, cette évidence que tout est à faire en même temps sont une des préoccupations essentielles du chef de centre ... » (Service des centres sociaux en Algérie).

« Alors que la plupart des oeuvres d'assistance ou d'éducation exercent une action limitée, s'adressent à une clientèle définie, le centre social embrasse dans son cadre les activités les plus diverses et fait accueil à tous... Cette synthèse peut paraître ambitieuse. Nous voulons démontrer qu'elle est simplement logique, que la vie est une ... Les centres sociaux ne se spécialisent pas ... Un centre social n'est pas un agrégat d'activités diverses, mais un tout qui s'interpénètre, une vivante synthèse au triple point de vue individuel, familial, social » (M.J. Bassot)

Le pari de la participation

L'attitude la plus constante de ceux qui viennent en aide aux « démunis » pour compenser ce qui est perçu comme étant leurs handicaps économiques, sanitaires, culturels, est de sous-estimer les capacités des personnes et des collectivités à se prendre en charge dès lors que l'on réduit quelques uns des obstacles structurels qu'ils subissent. Les centres sociaux font le pari inverse.

« L'éducation de base a pour ressort la volonté de la collectivité elle-même ou de ses leaders... Il est un principe général et intangible sur lequel sont d'accord tous les éducateurs expérimentés, c'est la nécessité d'une participation active de cette collectivité, la nécessité si possible de son initiative. Le récit des expériences faites avec l'appui de l'UNESCO met en évidence la notion indispensable de « self-help ». Un congrès des centres sociaux tenu à Berlin en 1956 a mis l'accent lui aussi sur ce qui a été appelé le « community self survey » et sur le fait que le travail social doit être fait non pas pour la collectivité, mais aussi avec la collectivité. » (Service des centres sociaux en Algérie)

« C'est ici qu'interviendra la politique des résidents [celle des travailleurs sociaux] : ne pas tout apporter par eux-mêmes, mais éveiller les désirs, aiguillonner les volontés, susciter les enthousiasmes, en un mot, apprendre à vouloir, à agir et à juger.... Plus le centre social donnera une part active à ses membres, plus il se rapprochera de son but.... Le centre social n'est pas une agence destinée à réaliser

un programme, mais un centre de lumière pour la localité. Il doit chercher à réveiller les forces latentes et à les faire agir » (M.J. Bassot).

4. Conclusion : poursuivre l'investigation

Les convergences que nous relevons dans les discours des centres sociaux en Algérie comme ceux exprimés en Métropole, alors même que ces deux réseaux ne semblent pas être issus directement l'un de l'autre, incitent à penser qu'elles ont des méta-références communes.

Cette probable communauté de vue mérite d'être étudiée en portant l'investigation à l'échelle internationale. Dès à présent, nous pouvons indiquer que les centres sociaux en Algérie doivent beaucoup à la théorisation et aux modalités d'action de « l'éducation de base » initiée par l'U.N.E.S.C.O. et adaptées à la réalité algérienne par un Comité algérien dès avant la création du Service des centres sociaux.

De leur côté, les centres sociaux de Métropole ont aussi des racines internationales, notamment celles qui les lient aux settlements anglo-saxons. Dès 1922, la Fédération des centres sociaux de France participe à la première conférence internationale des settlements à Londres. En 1926, elle est co-fondatrice de « l'International federation of settlements » (I.F.S.) et, au lendemain de la seconde guerre, elle en assure le secrétariat. En 1952, elle apporte sa contribution spécifique à la définition des centres sociaux adoptée par le Conseil économique et social de l'O.N.U.

Dès lors, notre interrogation initiale pourrait être remplacée par la suivante : le projet centre social, porté par l'International federation of settlements. et partagé par le Fédération des centres sociaux de France, a-t-il influencé la définition de « l'éducation de base » formulée par l'U.N.E.S.C.O. et reprise par les centres sociaux en Algérie ?

Sources :

- △ Entretiens avec Nelly Forget, les 17/06/2010 et 09/03/2011
- △ Comptes-rendus des CA et AG de la Résidence Sociale de Levallois-Perret et de la Fédération des Centres Sociaux de France
- △ Bulletin de la Fédération des Centres Sociaux de France, *Nos voisins-Nos Amis* : n°40 de juin 1956, n°41 de septembre 1956, n°43 de mars 1957, n°46 de décembre 1957, n°47 de mars 1958
- △ Françoise Busson, *Qui était Madeleine Gaugué ?*, note établie le 17 décembre 1992, 1 p.
- △ « Histoire des centres sociaux, Sources », *Ouvertures* (revue de la FCSF), Hors-série, n°6-7, 1991-1992
- △ Andrée Dore-Audibert, *Des françaises d'Algérie dans la guerre de libération*, Karthala, 1995